Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 6

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualités.

La chronique économique du présent fascicule contient deux aperçus intéressants concernant la *conjoncture de l'industrie.* Premier tableau: Les enquêtes de l'Office fédéral du travail sur la situation de l'industrie démontrent qu'environ 31 % des ouvriers recencés depuis l'été 1924 jusqu'au printemps 1928, donc dans l'espace de quatre ans, ont obtenu une augmentation de salaire, mais celle-ci n'atteint en moyenne que 1,5 % du gain pour tous les ouvriers ou 0,4 % par année. En regard nous avons des baisses de salaire pour 13 % des ouvriers, s'élevant en moyenne à 0,7 ou annuellement à 0,2 %, de sorte qu'il ne reste plus que 0,8 %, c'est-à-dire 0,2 % d'augmentation de salaire par année. Second tableau: L'index sur les cours des actions établi par la Banque nationale suisse depuis le printemps 1924 au printemps 1928 est monté de 120 à 242 pour les actions industrielles, ce qui fait une augmentation de 100 % ou de 25 % en moyenne par année. Il n'y a aucune déduction à opérer ici, car les baisses du cours sont comprises dans le calcul.

100 à 0,8 ou 25 à 0,2! Voilà la proportion entre l'augmentation des cours des actions et celle des salaires. En d'autres termes: L'amélioration de la marche des affaires a *rapporté 125 fois plus aux actionnaires qu'aux ouvriers.* Certes, cette comparaison entre l'évaluation du revenu de la spéculation à la Bourse et le revenu réel des ouvriers, n'est pas tout à fait irréfutable. Néanmoins le détenteur d'actions peut réaliser une augmentation de fortune de 100 %, s'il le veut, et nous démontrerons encore plus tard que l'augmentation de son revenu n'est guère inférieure. Il ne nous importe pas de déterminer le rapport exact entre le revenu du travail et celui des actions. Au contraire, nous voulons seulement montrer à nouveau que le capital tire tout le profit de la bonne conjoncture et ne laisse rien aux ouvriers. Si joli que soit le rendement — la main-d'œuvre est exactement payée comme les matières premières, c'est-à-dire selon les prix du marché qui dépendent de l'offre et de la demande et de l'influence des patrons et des travailleurs organisés. En temps de crise, c'est l'ouvrier qui doit s'aider à supporter les pertes, tandis qu'en période de haute conjoncture c'est le capitaliste qui empoche le surplus de bénéfices.

* * *

C'est pourquoi la classe ouvrière manifeste à l'égard des questions de l'*observation de la conjoncture* et de la *politique de conjoncture* davantage qu'un intérêt purement théorique. Ces problèmes devaient être discutés à l'assemblée annuelle de 1928 de la Société suisse de statistique. Dans son intéressant exposé, le professeur Pribram demanda une étude de la conjoncture, le plus vaste possible, devant s'étendre pour certains cas (par exemple pour la Suisse) à la situation économique de l'étranger et son influence sur le pays. Le sujet « Politique de conjoncture » fut traité

par le professeur Saitzew dans une forme essentiellement académique. Certes, la politique de conjoncture exige au préalable une étude de la conjoncture, et celle-ci à son tour une théorie de la conjoncture. La théorie de la conjoncture à elle seule doit autant pouvoir s'appuyer sur l'étude de la conjoncture que vice versa. Les deux doivent marcher la main dans la main. Or, il y a déjà longtemps que l'on fait de la politique de conjoncture, non pas sur une base théorique précise, mais selon la conception de l'économie privée. Dans l'intérêt de la collectivité, il est désirable que l'économie publique soit influencée systématiquement, afin de supprimer les fluctuations qui se produisent dans la vie économique, ou au moins de les atténuer. Mais cela ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire de l'Etat ou par une action commune de l'Etat et des organisations économiques. C'est pour cette raison que nous avons déjà réclamé à plusieurs reprises la création d'un *bureau d'observation de la conjoncture* qui aurait principalement pour tâche d'analyser les relations entre les différents facteurs influençant la situation économique et qui devrait indiquer aux autorités et aux privés les moyens d'y porter remède. En tous cas la classe laborieuse n'ose plus rester dans l'expectative et accepter le cours de la conjoncture comme une fatalité. Elle ne peut également pas se déclarer satisfaite, parce qu'elle a droit à un secours en cas de chômage, en invoquant les motifs du professeur Saitzew, qu'elle ne peut pas être rendue responsable de la crise. Les conséquences de la crise économique sont quand même directement ou indirectement rejetées sur elle, et si une amélioration se produit elle n'en bénéfice que dans une faible mesure. C'est pourquoi la classe ouvrière est particulièrement intéressée à un développement régulier (ce qui n'est naturellement pas synonyme d'arrêt) qui assure une marche ascendante ininterrompue de l'économie au lieu des fluctuations.

* * *

Une polémique intéressante est menée actuellement par la presse patronale contre l'*arbitrage obligatoire* relative aux conflits du travail. La cause réside dans une motion présentée au Conseil national, invitant le Conseil fédéral à « élaborer un nouveau projet de loi concernant la réglementation des conditions de travail, qui prévoie notamment l'extension du contrat collectif de travail et l'introduction de l'arbitrage obligatoire ». Cette déclaration obligatoire des sentences arbitrales est vivement combattue précisément par les milieux qui aiment tant à prêcher la « paix sociale » et qui se plaignent après chaque grève du préjudice porté à l'économie nationale. Mais leur conception de la paix est exactement pareille à celle des impérialistes et des militaristes. Ils sont pour la paix tant qu'ils peuvent dicter les conditions et user de leur puissance d'une façon absolue. Mais aussitôt qu'il existe la possibilité de conclure une paix selon le droit et l'équité, leur désir de paix descend à zéro. Le point de vue conséquent de la lutte

de classes! Des belles phrases lui suffisent. C'est ainsi qu'il est écrit dans l'organe de la Société suisse des entrepreneurs:

> « Pour trancher les conflits de salaire d'une façon satisfaisante pour les deux parties, différentes conditions sont requises:
>
> De la part de *l'employeur*, la compréhension sociale des besoins et de la situation de ses ouvriers, ce qui exige un certain niveau moral que l'on rencontre heureusement parmi le patronat suisse; de la part de *l'employé*, la compréhension des *phénomènes économiques*, une condition qui fait presque totalement défaut aujourd'hui ».

Faut-il illustrer ces paroles par un exemple? Nous avons établi que les salaires avaient augmenté d'environ 0,8 % pendant les quatre dernières années, tandis que les cours des actions industrielles avaient subi une hausse de 100 %. Les patrons pourraient dès lors prouver leur « certain niveau moral » et leur « compréhension des besoins et de la situation des ouvriers », en accordant aux travailleurs une augmentation de salaire de 10 % en moyenne, malgré le danger que l'index des actions descende de 40 points (ce qui ferait 17 % du taux actuel). En faisant ce geste, la proportion (70 à 10,8) ne serait pas encore mauvaise pour les actionnaires. Et les ouvriers — nous estimons qu'ils ont déjà fait preuve de quelque compréhension à l'égard de l'économie lorsqu'ils se sont aperçus que les capitalistes profitaient de la conjoncture actuelle dans une mesure infiniment plus grande que la classe laborieuse. Ou bien est-ce que leur « compréhension à l'égard de l'économie » devrait peut-être consister, d'après le journal des entrepreneurs, à ce qu'ils ne voient pas ces faits économiques?

* * *

Une année après la conférence économique internationale tenue à Genève, le *Conseil économique international* s'est réuni pour examiner ce qui a été fait cette année pour la réalisation des décisions de la conférence de mai 1927 et ce qui doit être fait à l'avenir. Certes, l'on n'a pas encore fait grand'chose pour mettre ces décisions en pratique, car il fallait s'attendre à rencontrer de grands obstacles. Et l'on peut dire que le comité économique a déjà pris en main la solution de différentes questions. Il est également réjouissant que le comité économique souligne ou précise davantage dans ses résolutions l'attitude de la conférence économique à l'égard des points essentiels, et tende à une poursuite plus énergique de ces buts. Le secrétaire suisse des paysans, M. le Dr Laur, s'était réservé de donner à la discussion un ton qui est en flagrante contradiction avec l'esprit de l'entente économique internationale. Tandis que les représentants de l'agriculture à la conférence économique internationale s'étaient prononcés eux-mêmes pour la suppression des droits de douane agraires et avaient recommandé aux paysans comme moyen d'améliorer leur situation la diminution des frais de production en rationnalisant et en éliminant le commerce intermédiaire par la création de coopératives, M. le Dr Laur réclame une majoration des prix des produits agricoles. Tandis que les dirigeants des paysans s'étaient rendu compte

à la conférence économique internationale que la politique protectionniste et des prix élevés se dirige contre l'agriculture même (parce que celle-ci dépend aussi du libre échange des marchandises sur le terrain international), le Dr Laur continue à faire une politique bornée, empreinte d'égoïsme national, qui doit aboutir à la lutte de tous contre tous. Les agriculteurs suisses sont ceux qui seront atteints en première ligne par une telle politique et le plus gravement. L'on n'a qu'à se représenter quelles conséquences auraient une restriction de l'exportation du fromage pour le commerce de laitage de notre pays. Qu'un homme aussi érudit et ayant voyagé aussi loin que le Dr Laur ne voit pas au delà des frontières de son petit pays est pour nous une énigme psychologique.

* * *

En somme l'on dirait qu'en ce qui concerne les questions de politique économique internationale, *la Suisse devient un rempart de la réaction*, comme c'est déjà le cas dans le domaine de la politique sociale. Nous avons déjà rendu attentif en son temps à l'attitude du délégué gouvernemental suisse à la conférence pour l'abrogation des restrictions d'importation et d'exportation et des interdictions, où il joua, avec le délégué anglais et quelques autres encore, un rôle peu reluisant, en contradiction avec son attitude à la conférence économique internationale. Personne ne contestera que l'influence du secrétariat des paysans n'y soit pour rien. Mais nous devons aussi attiré l'attention aujourd'hui sur l'attitude du *Conseil fédéral* à l'égard des décisions de la conférence économique internationale, qui se distingue malheureusement par un manque complet d'attitude. Il y a environ une année, le Conseil fédéral a, en réponse à une interpellation Pfister, laissé entrevoir qu'il publierait un rapport sur la conférence économique internationale et l'attitude de la Suisse. Ce rapport n'a pas encore paru jusqu'à maintenant. A une petite question du camarade Oprecht, le Conseil fédéral a répondu que la cause principale de ce retard était due à la forte occupation du directeur de la Division du commerce, et que ce rapport paraîtrait en automne. On ne se trompe certainement pas en admettant qu'il surviendra encore une seconde raison dont l'importance dépassera de beaucoup la première. Et cette seconde échappatoire réside dans le fait que le secrétariat des paysans de Brougg met tout en œuvre pour saboter les décisions de Genève, et cherche par conséquent à empêcher que la Suisse adopte une attitude catégorique. Grâce à ses relations étroites avec le Département fédéral de l'économie publique, cela ne lui sera guère difficile. Un fait n'en subsiste pas moins, c'est qu'un certain nombre de gouvernements ont, par leur approbation momentanée des résolutions de la conférence de Genève, au moins fait un peu de propagande en faveur de l'idée de la collaboration économique des nations au lieu de la guerre économique réciproque, ce qui constitue un travail préparatoire important pour leur réalisation pratique. Et c'est en outre un fait que la Suisse, qui a le plus grand

intérêt à la diffusion de cette idée, n'a encore rien tenté jusqu'à présent pour la faire avancer. Cela ne peut vraiment s'expliquer que si l'on cite le rôle de la régie de Brougg comme agent intermédiaire.

Economie.

La situation de l'industrie.

Les enquêtes trimestrielles de l'Office fédéral du travail sur la situation de l'industrie montrent clairement que la *bonne conjoncture continue.* Oui, une amélioration est même intervenue pendant le semestre d'hiver, qui se meut toutefois dans un cadre plus modeste que celui du mouvement ascendant ininterrompu enregistré depuis le milieu de 1926. L'enquête, qui comprend environ 1700 établissements avec plus de 200,000 ouvriers, présente l'image suivante d'après les indications des directions d'entreprises sur le degré d'occupation:

Coefficient d'occupation. (150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais.)

	1er trimestre 1926	1er trimestre 1927	2me trimestre 1927	3me trimestre 1927	4me trimestre 1927	1er trimestre 1928
Industrie du coton	68	105	106	118	117	108
Industrie de la soie	79	101	105	112	100	109
Industrie de la laine	70	96	104	128	116	117
Industrie de la toile	100	75	101	100	109	121
Industrie de la broderie	88	109	106	107	126	112
Autres industries textiles	80	87	81	99	86	103
Industrie du vêtement	89	100	106	114	117	119
Alimentation et tabac	92	96	103	100	113	103
Industrie chimique	100	120	115	114	115	117
Papier, cuir, caoutchouc	60	81	84	89	93	92
Arts graphiques	117	118	115	112	120	127
Industrie du bois	98	102	110	112	119	113
Industrie métallurg. et des machines	92	98	100	108	109	113
Industrie horlogère et bijouterie	94	104	110	117	124	121
Pierre et terre	100	89	109	109	109	107
Industrie du bâtiment	110	98	107	105	100	115
Total	88	100	104	110	111	112
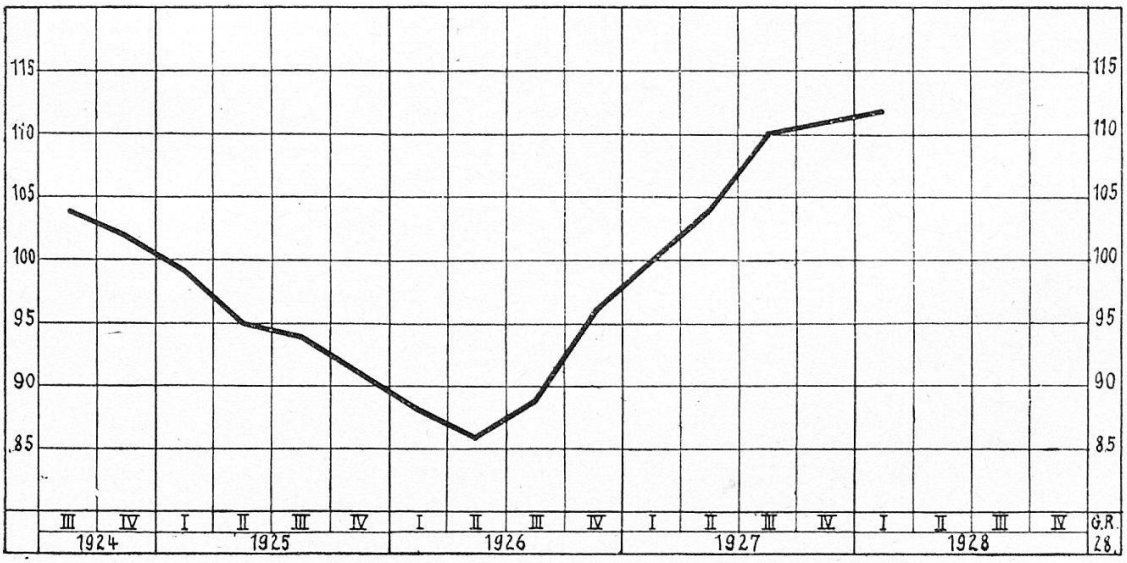
Degré d'occupation de l'industrie.